

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUILLET 2010

Etaient présents : MM LAYMOND J. SARTORIUS H. LAYMOND M.
BOSSU B. FORT C. GOMBERT J. PLOCHBERGER-PERRUS T. PUGIN
J.L. ROUSSEL W. VIBERT D.

Etaient excusés :

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
MM. à

Etaient absents non excusés :

ORDRE DU JOUR : - PRESENTATION DU PROJET D'INTERCOMMUNALITE PAR
M POINTET André, Président de la C.C.V.A.
- AFFAIRES DIVERSES

PRESENTATION DU PROJET D'INTERCOMMUNALITE PAR M POINTET André,
Président de la C.C.V.A.

Monsieur André Pointet, Président, M Gabriel Martinot, Vice-Président, accompagnés d'un membre du Cabinet d'Etude Stratorial Finances, exposent aux Membres du Conseil le projet d'une intégration éventuelle de la Commune de Le Bois au sein de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (C.C.V.A.).

Au cours de cet exposé ont été rappelés et commentés les points suivants :

- compétences de la C.C.VA. : eau, assainissement, ordures ménagères, collecte et traitement des déchets,
- orientation budgétaire en fonction de la nouvelle politique budgétaire suite à la suppression de la taxe professionnelle,
- taxes additionnelles
- abattement possible sur la Taxe d'Habitation autorisé suite aux modifications de la nouvelle politique,
- calendrier des décisions : délibérer pour adhérer à une communauté de communes avant décision de l'autorité compétente ; date butoir : janvier 2012,

- représentativité au sein du Conseil Communautaire,
- questions diverses

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, va finaliser ce projet avec le concours et la compétence du Bureau d'étude Stratorial Finances et des membres de la C.C.V.A., pour prendre la meilleure décision dans les délais proposés.

AFFAIRES DIVERSES

NOMINATION MEMBRE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil, que Guy Battentier était membre de la Commission d'Ouverture des Plis et qu'il convient de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, nomme Mme Hélène Sartorius, Membre titulaire de la Commission d'Ouverture des Plis.

ALIMENTATION HABITATION A LA TOUR

Le Maire rappelle au Conseil l'obtention d'un permis de construire par Mme Chenu Sylvie pour la rénovation d'un bâtiment.

Il informe l'Assemblée de l'obligation de la Commune de réaliser une extension du réseau électrique jusqu'à la limite de la propriété de Mme Chenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, autorise le Maire à faire réaliser ces travaux.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE COLLEGE Jean ROSTAND

Le Maire fait part aux Membres du Conseil d'une demande de subvention du Collège Jean Rostand pour financer un voyage d'intégration des futurs 6^{ème}.

Il rappelle que les années précédentes le Conseil allouait la somme de 50 € par élève et que 4 élèves sont concernés par ce séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte de verser une subvention de 200 € au Collège pour ce voyage.

COMMISSION TERRITORIALE D'INSERTION : NOMINATION DELEGUES

Le Maire informe les Membres du Conseil que, dans le cadre de la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA), le Département a réorganisé le dispositif d'insertion et que des Commissions Territoriales d'Insertion doivent être créées.

Il précise à l'Assemblée qu'il est nécessaire de nommer un membre titulaire et un suppléant pour représenter la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, désigne M Jean LAYMOND, membre titulaire, M Jean-Louis PUGIN, membre suppléant.

DEMANDE DE SOLIDARITE FINANCIERE AUX COMMUNES DU VAR

Le Maire propose au Conseil de verser une aide financière à l'Association des Maires du Var pour les communes touchées par les intempéries du mois de juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, accepte de verser une subvention de 150 € à l'Association des Maires du Var.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le _____ à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le

Le Maire,

J. LAYMOND.